

**Fiche données sécurité**  
**Page de garde – informations complémentaires nationales**  
**Fait partie intégrante de la fiche européenne**  
**Mise à jour : 11/08/23**

## ***1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise***

### ***· Identification de la substance ou de la préparation***

1.1· *Nom du produit:*

AQUAJET

1.2· *Utilisation du produit:*

Nettoyant

1.3· *Fournisseur du produit:*

Zep industries SA

Route de Fribourg 12

1782 Belfaux

SUISSE

Tel : 026 465 14 50

Fax : 026 465 14 70

[info@zepindustries.ch](mailto:info@zepindustries.ch)

1.4· *Renseignements en cas d'urgence:*

Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (STIZ, numero 145)

## ***8 contrôle de l'exposition et protection individuelle / informations complémentaires***

### ***8.2· Contrôle de l'exposition :***

· *Equipement de protection individuel:*

<i>Protection des mains</i>	EN 374 – Caoutchouc nitrile Caoutchouc naturel (Latex)
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes hermétique
<i>Protection du corps</i>	Vêtement de protection résistant aux alcalins

## ***13 Elimination des déchets***

### **Méthode de traitement des déchets :**

Selon l'art. 38, al.3, let. I OPBio : S 35

Selon l'art. 4, al. 2, OmoD :

Les emballages partiellement ou entièrement vides doivent être remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

**Prescriptions légales:**

Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD;SR814.600), ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD; SR 814.610), ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (SR 814.610.1).

L'utilisateur est tenu de remettre les produits biocides et les produits phytosanitaires qu'il ne peut plus employer ou qu'il veut éliminer à une personne habilitée à les reprendre (remettant), ou de les déposer dans un centre de collecte prévu à cet effet (Obligation de rapporter, annexe 2.4, ch. 5, et annexe 2.5, ch. 3, ORRChim)

**15 Informations réglementaires****Indications réglementaires selon l'ORRChim, l'OChim, l'ordonnance sur les produits biocides :**

*Numéro d'autorisation fédérale : 896954-16*

*Cette autorisation est valable pour le demandeur Zep industries Sa – 1782 Belfaux et n'est pas transmissible.*

*Produit destiné à l'artisanat.*



## AQUAJET

Détergent concentré non moussant pour fontaine à haute pression

- Excellent pouvoir dégraissant sur les pièces mécaniques en fer, acier, fonte, aluminium, laiton, et tout autre métal.
- Utilisé en aspersion à haute pression (jusqu'à 35 bars) et haute température (jusqu'à 70 °C) : idéal avec la fontaine FONJET.
- Formulation non moussante, même à haute pression.
- Inhibe contre la corrosion des métaux ferreux.
- Très concentré : efficace même à faible dilution.
- Ne laisse pas de résidus sur les pièces.
- Sans COV, sans phosphates.
- Tensioactifs biodégradables conformément au règlement détergent.

### APPLICATION

Verser, dans le réservoir de la fontaine FONJET, 60 à 90 litres de solution d'AQUAJET dilué de 1 à 3 % dans l'eau.

Mettre en chauffe à minimum 50 °C, et bien attendre que le voyant de température s'éteigne avant la mise en route.

Se référer au mode d'emploi de la fontaine.

### CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide limpide bleu-vert fluorescent.

Densité (20 °C) : 1,058 environ.

pH : 13,3 environ.

Point de gel : 0 °C.



*Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.*